
PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 MAI 2025

Le vingt-six mai deux mille vingt-cinq à 15 heures, les actionnaires se sont réunis au siège social
siège social, sur convocation faite par la Présidence.

La totalité des associés est présente, à savoir :

ARCANTHIS CAPITAL, détenant.....	930 750 actions ordinaires 1 466 421 API2023
M. Hervé GENDROT, détenant.....	4 069 020 APH2023
SC 103 TER ROUTE DE FONTAINEBLEAU, détenant.....	733 210 API2023

L'assemblée est présidée par monsieur Hervé GENDROT, en sa qualité de Président de la société.

Le président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire du texte des projets de résolutions.

Il dépose en outre un exemplaire des statuts.

Le Président de l'Assemblée constate que L'Assemblée Générale est régulièrement constituée et
peut valablement délibérer.

PREMIERE RESOLUTION

Monsieur Yohan LOTH – Groupe Prieur, présente sa démission de son mandat de commissaire au
compte titulaire à partir du 23/05/2025.

L'Assemblée générale accepte sa démission et remercie Monsieur Yohan LOTH, de son implication
dans son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire, à compter du 23 mai 2025, FIGEREC – FIDUCIAIRE DE GESTION ET DE REVISION COMPTABLE, représentée par Mr Olivier BOSSARD, Sarl sise au 69 rue Carnot 92300 LEVALLOIS PERRET, RCS NANTERRE 301 028 387, en remplacement de M. Yohan LOTH, démissionnaire.

Il restera en fonctions jusqu'à la fin du mandat de la personne remplacée, à savoir jusqu'à l'assemblée devant statuer sur les comptes à clôturer au 31 décembre 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal.

H. GENDROT

Président, Président de séance

